

*COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet le prolongement entre **Florac et Millau** de la route nationale n° 107 bis de **Florac à Alais**. (N° 102, session 1882.) — Nommée le 25 mars 1882.*

MM.

- 1^{er} BUREAU : G^{al} B^{on} DE CHABAUD LA TOUR.
2^o — ROUSSEL (THÉOPHILE).
3^o — MAYRAN.
4^o — GUYOT-LAVALINE.
5^o — COLONEL MEINADIER.
6^o — CAZOT (JULES).
7^o — DE PARIEU.
8^o — ARBEL.
9^o — FAYE.



La Commission relative au prolongement de la route n^o 107 bis de Florac à Alais.

S'est réunie le 24 mars à 8 heures.

ont été nommés.
Président M. le Général de Chabaud-Latour
Secrétaire M. Guyot-Lavautin.

M. Meinadier expose l'état de la question, il rappelle les délibérations du conseil gén. du Gard qui n'a jamais cessé de réclamer un prolongement et se déclare favorable au projet de loi.

M. Brunel fait remarquer que le département de la Lozère avait des songes tenus en vue de l'établissement de la route de Florac à 20 lieues d'Andouze c'est-à-dire jus qu'à la jonction de la route n^o 106... que l'état en 1869 a fait droit à cette demande et a comblé la dite route ^{sur la portion} de n^o 107 bis. ~~Il dit~~ que ~~le~~ ^{l'Etat} n'accorde qu'un intérêt départemental et qu'il y aurait lieu d'attendre le prolongement jus qu'à Millau. il ajoute que d'ailleurs une route départ^{le} existe déjà entre 5th lieue et Alais et que si les travaux se prolongent sur un point, l'exécution de la route nationale prolongée, en sera retardée d'autant.

M. Guyot-Lavautin demande si la route départ^{le} entre 5th lieue et Alais existe dans tout son parcours, et en ce cas, il ne verrait aucun inconvénient à exécuter les travaux sur l'autre partie, mais il reconnaît qu'il y a une grande utilité à avancer avant tout, les communications avec ce centre aussi important qu'Alais, et que si la route départ^{le} actuelle présente des lacunes, il est tenu

qu'il faut les faire disparaître.

M^r Meinadier répond à M^r Roussel.

M^r le Président est d'avis qu'un amendement
 tendant à l'allocation d'un crédit
 nécessaire à l'exécution des travaux dans la
 partie comprise entre St^e Cécile D'André.

M^r Guyot-Sionnest propose à la commission de
 vouloir bien entendre M^r le ministre des travaux
 publics avant de prendre une décision. Cette
 proposition est acceptée.

La séance est levée à 2 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

M^r le Chancelier

Le Secrétaire
 G. Guyot-Sionnest

